

Carte journalière commune: payez en ligne avec BillingOnline de la Poste suisse

Voici comment votre commune exécute ses paiements en ligne, en collaboration avec 2sic et la Poste suisse.



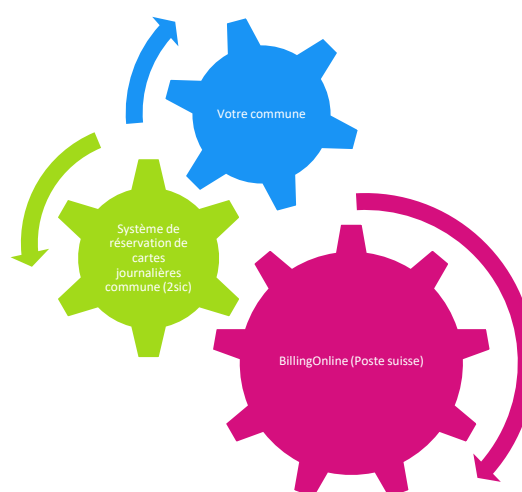
Vue d'ensemble: qui fait quoi

Votre commune propose des cartes journalières qu'elle vend à ses habitants.

Le système carte journalière commune est une plateforme de gestion des cartes journalières. Il indique au public les cartes disponibles et permet de les commander en ligne.

BillingOnline de la Poste suisse s'occupe du processus de paiement et du virement mensuel des recettes sur le compte de la commune.

Afin de faciliter les paiements en ligne, carte journalière commune a conclu un contrat de plateforme avec la Poste. Ainsi les communes ont la possibilité de publier leur offre rapidement et simplement, en évitant les contrats compliqués et les frais avec d'autres prestataires de paiement.



Fonctionnement du processus

Comment fonctionne le paiement en ligne	Comment fonctionne la gestion du système
<ol style="list-style-type: none"> 1. Le client commande une carte journalière. 2. Une fois la commande terminée, il a la possibilité de payer les cartes directement en ligne. 3. Le processus de paiement et la facturation sont effectués par BillingOnline, une solution de paiement de la Poste suisse. 4. Une fois le paiement effectué avec succès, la commande est marquée comme payée dans le système carte journalière, et vous recevez également une notification via e-mail. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans l'espace administrateur de carte journalière commune, vous pouvez voir quelles cartes ont déjà été payées¹. 2. A la fin du mois, la Poste suisse effectue un virement sur votre compte bancaire, après déduction d'une commission de traitement de 4.9%, et un document indiquant toutes les transactions effectuées. 3. En cas de questions sur un paiement, contactez directement BillingOnline. Pour des motifs de sécurité, la communication doit avoir lieu par e-mail à l'adresse: product-billingonline@post.ch

Obligations contractuelles

Comme pour tout système de paiement en ligne, il existe certaines obligations que vous devez connaître:

- Il existe un risque de perte sur débiteurs si les clients paient avec des cartes de crédit volées.
- En tant que fournisseur, vous êtes lié par les conditions contractuelles générales de BillingOnline (annexe 5). Ce document vous sera transmis séparément lors de la signature du contrat. Il prévoit par exemple que vous êtes tenu de collaborer en cas de soupçon d'escroquerie ou de blanchiment d'argent.